

POUR TOUTE
PERSONNE ENGAGÉE
DANS LA VIE ACTIVE

... POUR OBTENIR UNE
CERTIFICATION

VAE

LA VALIDATION
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

UNE RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE



LA VAE EN PRATIQUE

UN DROIT OUVERT À TOUTE PERSONNE SANS CONDITION DE STATUT,
DE NIVEAU DE FORMATION OU DE QUALIFICATION

1 AN

D'EXPÉRIENCE MINIMUM

0-99 ANS

PAS DE CONDITION D'ÂGE



TOUTES NATIONALITÉS

UNE DÉMARCHE EXIGEANTE



LA CERTIFICATION OBTENUE EST LA MÊME QUE CELLE ACQUISE
PAR UNE FORMATION QUALIFIANTE. ELLE NÉCESSITE
IMPLICATION ET MOTIVATION DURANT SIX À DOUZE MOIS

TROUVER LA CERTIFICATION
QUI CORRESPOND À SON EXPÉRIENCE

CONSTITUER UN DOSSIER
ET LE DÉPOSER AUPRÈS DU SERVICE
FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE

SI VOTRE DOSSIER EST RECEVABLE, NOS
PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL VOUS ACCOMPAGNENT
POUR VOUS AIDER À EXPLICITER VOS COMPÉTENCES,
DÉCRIRE VOS ACTIVITÉS ET ANALYSER VOTRE
PARCOURS PROFESSIONNEL

VOTRE DOSSIER EST TRANSMIS
POUR ÉVALUATION AU JURY VAE

S'ENTREtenir AVEC UN JURY QUI VÉRIFIE
QUE LES ACQUIS CORRESPONDENT AUX
APTITUDES, CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES
ATTENDUES DU DIPLÔME ENVISAGÉ

RECEVOIR LA DÉCISION DIRECTEMENT À L'ISSUE DU JURY :
VALIDATION TOTALE, VALIDATION PARTIELLE, REFUS DE
VALIDATION

EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE,
SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU JURY POUR OBTENIR
LA VALIDATION TOTALE

LE FINANCEMENT



LES TARIFS ET LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

VARIANT EN FONCTION DU STATUT

● POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI :

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF),
RÉGION, PÔLE EMPLOI

● POUR LES SALARIÉS :

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF),
EMPLOYEUR, OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO)
POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS